



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 22 août 2019
3003 Berne-Wabern, le 20 août 2019

Le mois de juillet 2019 en un coup d'œil

	Juillet 2019	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019
Etrangers (population résidente permanente)	2'092'967	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	1'495	26'295	26'167
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'478	52'406	50'898
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'172	14'107	13'177
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	897	4'365	5'068
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	742	4'475	4'452
Dérogations aux conditions générales d'admission	360	1'998	2'630
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'625	23'241	21'326
Naturalisation	6'294	20'773	23'426

Table des matières

1. Population étrangère au 31.07.2019	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie.....	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.07.2019

Population étrangère résidente permanente			
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %
Total	2'068'048	2'092'967	1.2
UE-28/AELE	1'415'047	1'431'510	1.2
UE-17	1'266'845	1'274'116	0.6
UE-8	90'145	95'947	6.4
UE-2	25'511	29'031	13.8
Croatie	28'537	28'383	-0.5
Ressortissants d'Etats tiers	653'001	661'457	1.3

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'092'967	100.0%	24'919	1.2%
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	22'132	1.1%	-983	-4.3%
Autorisations de séjour	699'890	33.4%	8'864	1.3%
Autorisations d'établissement	1'370'945	65.5%	17'038	1.3%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %
Total	56'139	53'019	-5.6
UE-28/AELE	46'087	43'469	-5.7
UE-17	30'261	28'205	-6.8
UE-8	10'572	9'891	-6.4
UE-2	4'653	4'676	0.5
Croatie	525	627	19.4
Ressortissants d'Etats tiers	10'052	9'550	-5.0

Source : SYMIC

- En juillet 2019, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En juillet 2019, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient le 82% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	11'454	11'594	1.2	75'927	74'927	-1.3
UE-28/AELE	7'870	8'245	4.8	52'784	52'566	-0.4
UE-17	6'437	6'287	-2.3	42'807	41'610	-2.8
UE-8	1'074	1'113	3.6	7'344	6'983	-4.9
UE-2	266	769	189.1	1'920	3'359	74.9
Croatie	76	58	-23.7	516	445	-13.8
Ressortissants Etats tiers	3'584	3'349	-6.6	23'143	22'361	-3.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	9'162	8'373	-8.6	60'923	58'349	-4.2
UE-28/AELE	7'728	7'147	-7.5	50'156	48'182	-3.9
UE-17	4'963	4'544	-8.4	33'951	32'155	-5.3
UE-8	1'885	1'761	-6.6	11'156	10'498	-5.9
UE-2	807	717	-11.2	4'455	4'836	8.6
Croatie	67	118	76.1	499	620	24.2
Ressortissants Etats tiers	1'434	1'226	-14.5	10'767	10'167	-5.6

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	8'461	8'446	-0.2	55'928	55'384	-1.0
UE-28/AELE	6'177	6'142	-0.6	40'072	39'567	-1.3
Ressortissants Etats tiers	2'284	2'304	0.9	15'856	15'817	-0.2

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à juillet 2019: 6'210 (population étrangère résidente permanente) ; 2'553 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	9'611	9'748	1.4	46'889	45'580	-2.8
UE-28/AELE	7'138	7'332	2.7	35'761	35'014	-2.1
UE-17	6'172	6'404	3.8	30'862	30'053	-2.6
UE-8	728	690	-5.2	3'699	3'747	1.3
UE-2	142	138	-2.8	797	760	-4.6
Croatie	43	39	-9.3	240	267	11.3
Ressortissants Etats tiers	2'473	2'416	-2.3	11'128	10'566	-5.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	4'785	4'956	3.6	37'226	36'846	-1.0
UE-28/AELE	3'412	3'795	11.2	30'474	30'590	0.4
UE-17	2'328	2'352	1.0	21'568	20'499	-5.0
UE-8	696	803	15.4	6'271	6'251	-0.3
UE-2	323	581	79.9	2'156	3'356	55.7
Croatie	48	46	-4.2	385	404	4.9
Ressortissants Etats tiers	1'373	1'161	-15.4	6'752	6'256	-7.3

Source : SYMIC

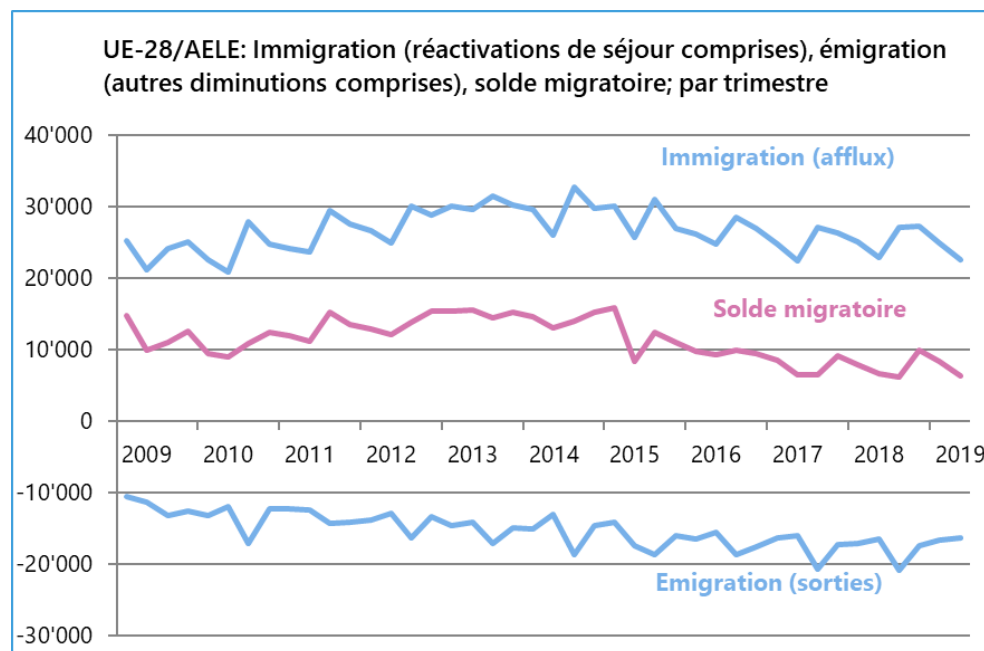
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à juillet 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-0.5%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à juillet 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-1.3%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé pendant les mois de janvier à juillet 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-2.8%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à juillet 2019 : 9'390 (population étrangère résidente permanente) ; 26'072 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	1'427	1'495	4.8	26'295	26'167	-0.5
UE-28/AELE	434	640	47.5	15'082	15'462	2.5
UE-17	29	-334	-1251.7	10'524	10'003	-5.0
UE-8	312	376	20.5	3'328	2'866	-13.9
UE-2	110	612	456.4	963	2'417	151.0
Croatie	20	31	55.0	247	202	-18.2
Ressortissants Etats tiers	993	855	-13.9	11'213	10'705	-4.5
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	1'810	569	-68.6	1'390	-2'016	-245.0
UE-28/AELE	2'498	1'164	-53.4	1'735	-1'489	-185.8
UE-17	1'186	590	-50.3	-1'602	-2'650	-65.4
UE-8	962	574	-40.3	2'156	1'162	-46.1
UE-2	353	-48	-113.6	1'238	-4	-100.3
Croatie	10	54	440.0	-30	35	216.7
Ressortissants Etats tiers	-688	-595	13.5	-345	-527	-52.8

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Août	4'186	4'098	-2.1	3'101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Septembre	4'429	4'313	-2.6	3'035	2'869	-5.5	7'045	6'899	-2.1
Octobre	4'350	5'224	+20.1	2'932	2'954	+0.7	6'684	7'520	+12.5
Novembre	4'308	4'564	+5.9	3'198	3'549	+11.0	6'730	7'508	+11.6
Décembre	3'097	2'892	-6.6	4'774	4'861	+1.8	7'827	7'341	-6.2
Janvier	4'487	4'244	-5.4	4'811	4'102	-14.7	10'586	9'011	-14.9
Février	3'949	4'032	+2.1	2'966	2'734	-7.8	6'089	6'795	+11.6
Mars	3'926	4'081	+3.9	3'111	3'103	-0.3	6'272	6'686	+6.6
Avril	3'893	4'028	+3.5	4'107	3'585	-12.7	6'677	6'677	0.0
Mai	4'173	4'109	-1.5	4'210	4'237	+0.6	6'987	7'245	+3.7
Juin	3'940	3'477	-11.8	4'313	3'862	-10.5	7'878	7'006	-11.1
Juillet	4'329	4'265	-1.5	3'616	3'645	+0.8	7'917	7'478	-5.5
Total	49'067	49'327	+0.5	43'942	42'871	-2.4	87'436	87'300	-0.2

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'698	1'817	+7.0
Septembre	801	721	-10.0	1'201	1'231	+2.5	1'735	1'682	-3.1
Octobre	754	916	+21.5	1'147	1'309	+14.1	1'619	1'913	+18.2
Novembre	798	884	+10.8	1'211	1'287	+6.3	1'577	1'726	+9.4
Décembre	564	530	-6.0	1'433	1'438	+0.3	1'704	1'714	+0.6
Janvier	778	710	-8.7	1'359	1'217	-10.4	1'907	1'752	-8.1
Février	674	675	+0.1	1'006	1'023	+1.7	1'347	1'349	+0.1
Mars	746	707	-5.2	1'376	1'343	-2.4	1'780	1'725	-3.1
Avril	763	728	-4.6	1'501	1'480	-1.4	1'884	1'853	-1.6
Mai	753	780	+3.6	1'890	1'988	+5.2	2'168	2'302	+6.2
Juin	836	643	-23.1	2062	1'651	-19.9	2'645	2'024	-23.5
Juillet	832	780	-6.3	1'662	1'737	+4.5	2'376	2'172	-8.6
Total	8'985	8'854	-1.5	16'099	17'034	+5.8	22'440	22'029	-1.8

Source : SYMIC

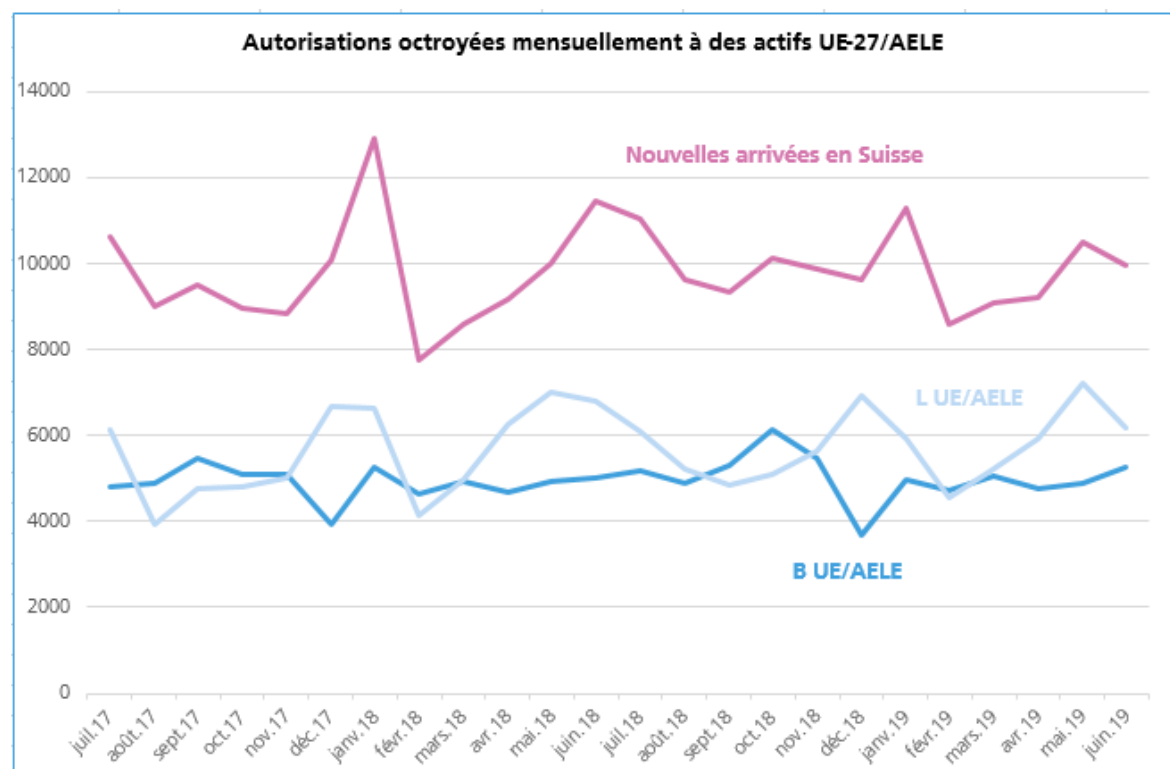
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3
Septembre	249	249	0.0	537	726	+35.2	721	748	+3.7
Octobre	0	0	-	717	847	+18.1	643	684	+6.4
Novembre	0	0	-	594	783	+31.8	541	635	+17.4
Décembre	249	249	0.0	447	629	+40.7	544	550	+1.1
Janvier	0	0	-	467	613	+31.3	401	530	+32.2
Février	0	0	-	380	550	+44.7	305	428	+40.3
Mars	249	249	0.0	491	771	+57.0	548	655	+19.5
Avril	0	0	-	636	838	+31.8	613	675	+10.1
Mai	0	0	-	921	991	+7.6	821	941	+14.6
Juin	249	1'136	+356.2	421	677	+60.8	939	942	+0.3
Juillet	0	755	-	802	679	-15.3	738	897	+21.5
Total	996	2'638	+264.9	6'973	8'850	+26.9	7'378	8'369	+13.4

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Autorisations de séjour B Contingent total= 103 (par trimestre : 25)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 953 (par trimestre : 238)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 (3e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent
Juillet	75	0	562	175
Août	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2017	2018	2019	2018	2019
Janvier	4'538	4'672	5'563	316'010	316'758
Février	3'781	4'082	5'832	316'010	316'758
Mars	3'994	4'159	4'728	316'010	316'758
Avril	5'121	4'788	6'163	317'372	322'838
Mai	5'087	4'798	6'653	317'372	322'838
Juin	4'241	5'876	5'618	317'372	322'838
Juillet	4'314	4'526	6'741	312'325	--
Août	4'318	5'396		312'325	
Septembre	5'819	4'369		312'325	
Octobre	5'261	5'578		313'787	
Novembre	4'944	5'401		313'787	
Décembre	3'915	4'654		313'787	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence	
			absolue	en %
Total général	1'076'508	1'101'542	25'034	2.3
Travailleurs	885'257	915'725	30'468	3.4
Indépendants	68'689	61'017	-7'672	- 11.2
Travailleurs détachés	122'562	124'800	2'238	1.8

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	68'252	69'999	1'747	2.6
Travailleurs	45'544	46'537	993	2.2
Indépendants	6'385	6'314	- 71	- 1.1
Travailleurs détachés	16'323	17'148	825	5.1

Annonces par secteur économique

Total général	68'252	69'999	1'747	2.6
Agriculture	7'644	8'416	772	10.1
Industrie et artisanat	20'649	20'496	- 153	- 0.7
Services	39'959	41'087	1'128	2.8

Source : SYMIC

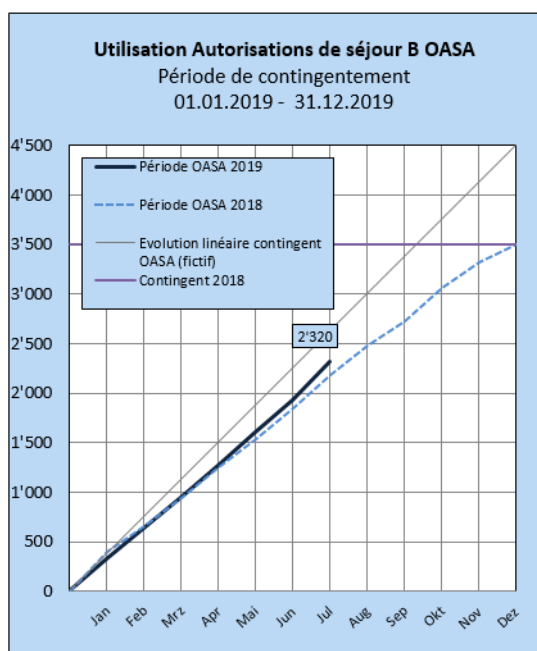
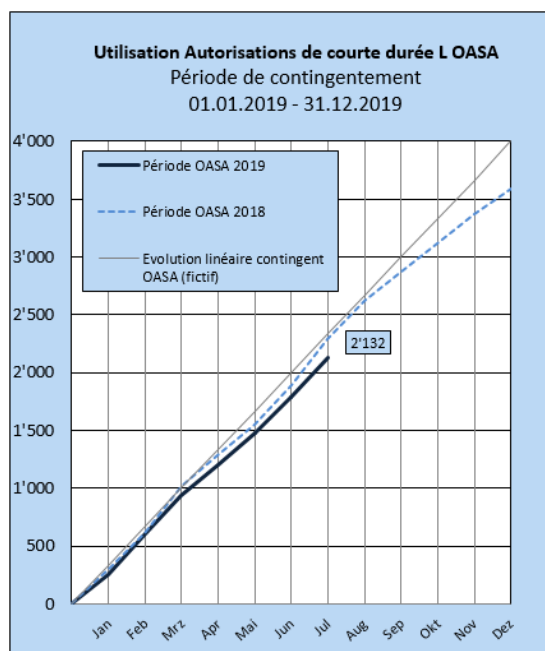
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué d'août 2018 à fin juillet 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-0.2% ou -136 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -1.8% pendant cette même période (- 411 personnes). D'août 2018 à fin juillet 2019, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+13.4%, + 991 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +49.0% en juillet 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+2'215).
- En juillet 2019, 23'462 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté (+ 754 annonces ou +3.3%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en juillet 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+2.2%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées
Janvier	305	249	400	332
Février	613	604	651	642
Mars	1'025	939	944	954
Avril	1'282	1'200	1'251	1'266
Mai	1'552	1'480	1'533	1'611
Juin	1'896	1'784	1'841	1'926
Juillet	2'290	*2'132	2'185	*2'320
Août	2'616		2'481	
Septembre	2'869		2'731	
Octobre	3'115		3'060	
Novembre	3'371		3'314	
Décembre	3'592		3'500	

Source : SYMIC

* Fin juillet 2019, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 1'622 permis B et 1'922 permis L. Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 615 permis B et 854 permis L.



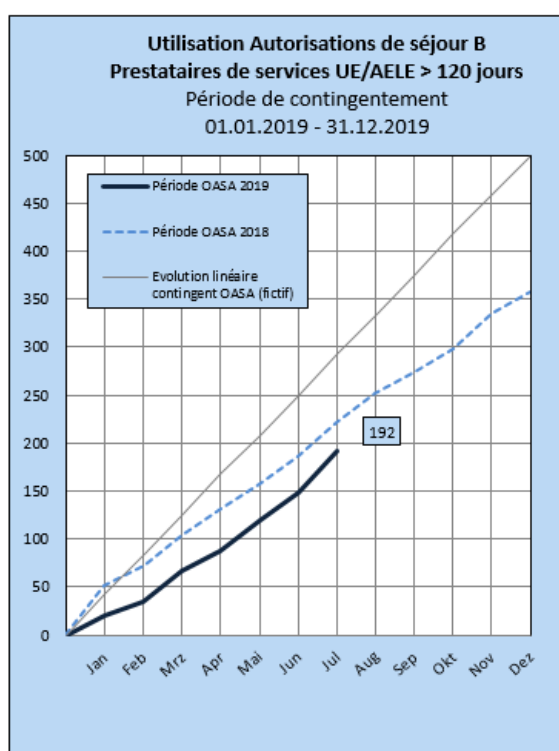
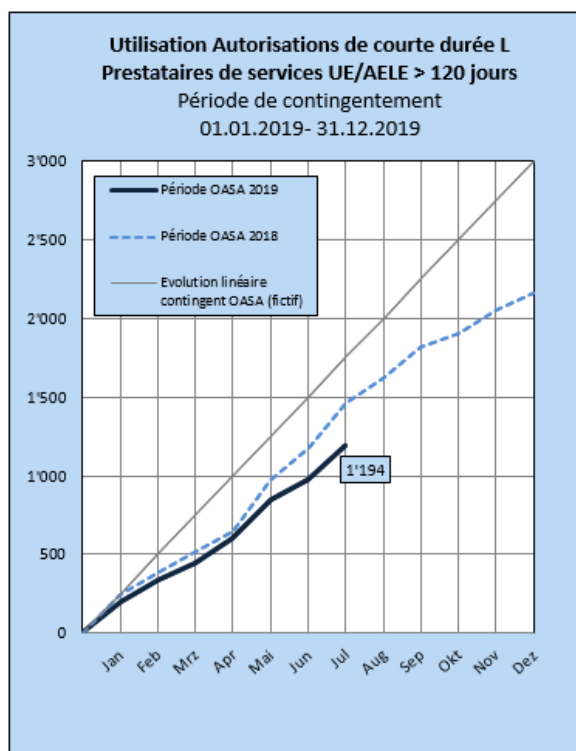
- En 2019, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin juillet 2019, à 53% des autorisations de séjour de courte durée L et à 52% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées
Janvier	245	195	51	20
Février	384	336	73	35
Mars	516	441	105	66
Avril	651	602	132	88
Mai	967	846	158	120
Juin	1'176	976	186	149
Juillet	1'458	*1'194	222	*192
Août	1'621		252	
Septembre	1'812		274	
Octobre	1'904		299	
Novembre	2'053		336	
Décembre	2'157		358	

Source : SYMIC

*Fin juillet 2019, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 325 permis B et 1'899 permis L.



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin juillet 2019, à 40% des autorisations de séjour de courte durée L et à 38% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'267	5'767	9.5	35'995	36'605	1.7
Agriculture	122	152	24.6	1'129	1'132	0.3
Industrie et artisanat	988	985	-0.3	6'589	6'616	0.4
Services	4'157	4'630	11.4	28'277	28'857	2.1
UE-17	4'228	4'289	1.4	28'842	28'484	-1.2
Agriculture	56	59	5.4	454	426	-6.2
Industrie et artisanat	797	723	-9.3	5'305	5'206	-1.9
Services	3'375	3'507	3.9	23'083	22'852	-1.0
UE-8	842	849	0.8	5'656	5'427	-4.0
Agriculture	54	57	5.6	527	517	-1.9
Industrie et artisanat	157	153	-2.5	1'044	926	-11.3
Services	631	639	1.3	4'085	3'984	-2.5
UE-2	150	592	294.7	1'179	2'405	104.0
Agriculture	12	36	200.0	142	184	29.6
Industrie et artisanat	24	102	325.0	188	419	122.9
Services	114	454	298.2	849	1'802	112.2
Croatie	37	28	-24.3	217	191	-12.0
Agriculture	0	0		6	4	-33.3
Industrie et artisanat	10	7	-30.0	38	54	42.1
Services	27	21	-22.2	173	133	-23.1

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a augmenté pendant les mois de janvier à juillet 2019 dans les trois secteurs économiques par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur des « services » l'augmentation a été de 2.1%.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), une diminution peut être observée pendant cette période dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	7'297	6'695	-8.2	46'068	43'893	-4.7
Agriculture	934	887	-5.0	6'363	5'693	-10.5
Industrie et artisanat	745	836	12.2	6'807	6'525	-4.1
Services	5'618	4'972	-11.5	32'898	31'675	-3.7
UE-17	4'686	4'255	-9.2	30'874	28'997	-6.1
Agriculture	304	328	7.9	1'838	1'527	-16.9
Industrie et artisanat	564	652	15.6	5'683	5'377	-5.4
Services	3'818	3'275	-14.2	23'353	22'093	-5.4
UE-8	1'821	1'685	-7.5	10'647	9'931	-6.7
Agriculture	447	387	-13.4	3'467	2'996	-13.6
Industrie et artisanat	96	125	30.2	623	588	-5.6
Services	1'278	1'173	-8.2	6'557	6'347	-3.2
UE-2	734	644	-12.3	4'096	4'385	7.1
Agriculture	183	162	-11.5	1'047	1'125	7.4
Industrie et artisanat	75	33	-56.0	414	448	8.2
Services	476	449	-5.7	2'635	2'812	6.7
Croatie	50	107	114.0	402	535	33.1
Agriculture	0	10		11	45	309.1
Industrie et artisanat	10	26	160.0	84	109	29.8
Services	40	71	77.5	307	381	24.1

Source : SYMIC

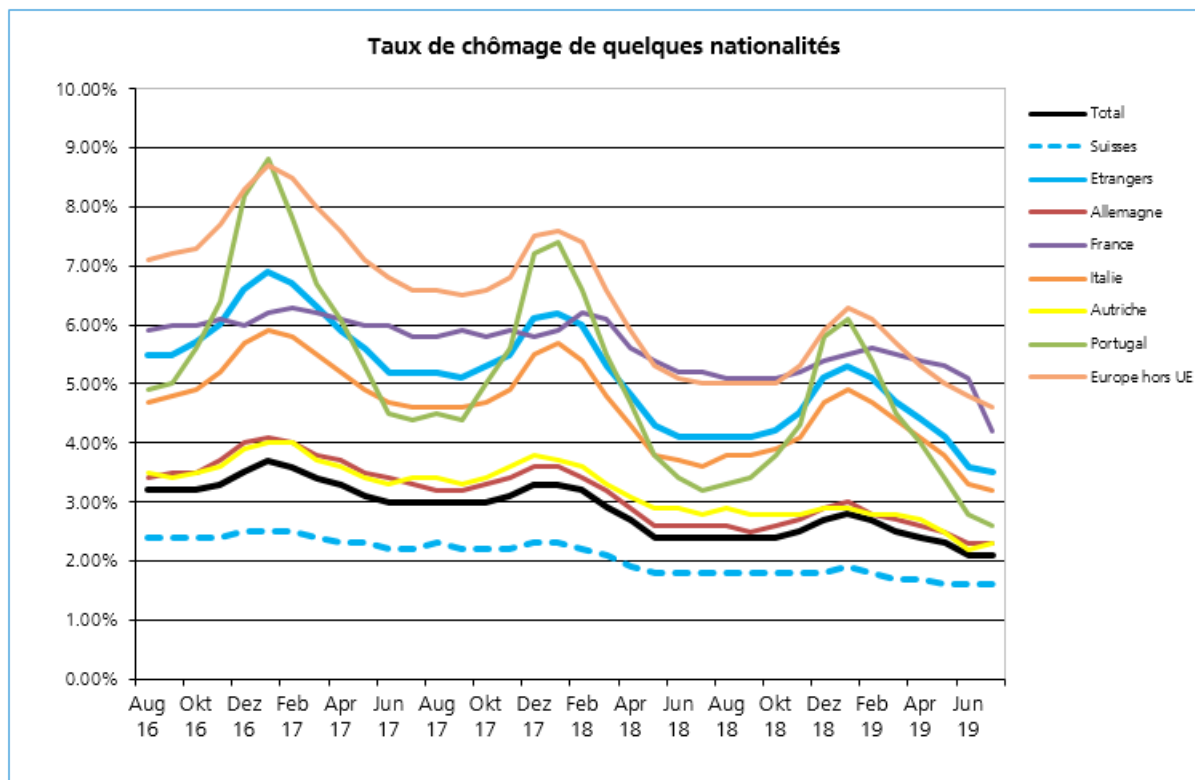
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, juillet 2019

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'159
Restauration et hébergement	2'548
Agriculture	941
Santé et service vétérinaire	551
Services personnels	448

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Juillet 2018	Juillet 2019
Total	2.4%	2.1%
Etrangers	4.1%	3.5%
Suisses	1.8%	1.6%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	4	6	50.0	44	37	-15.9
Par suite de violence conjugale	0	1		3	5	66.7
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	5		41	32	-22.0
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	246	354	43.9	1'954	2'593	32.7
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	30	41		351	591	68.4
Parent étranger d'un enfant suisse	10	18		86	78	-9.3
Intérêts publics majeurs	2	3		22	17	-22.7
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	154	224		1'079	1'436	33.1
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	10	11		75	99	32.0
Autres exceptions ⁸	40	57		341	372	9.1
Total	250	360	44.0	1'998	2'630	31.6

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - juillet 2019
Afghanistan	279
Syrie	229
Kosovo	220
Chine	170
Brésil	133
Erythrée	119
Somalie	115
Philippines	108
Sri Lanka	84
Irak	61
Autres	608
Total	2'126

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'884	3'625	-6.7	23'241	21'326	-8.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	676	738	9.2	4'725	4'520	-4.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'208	2'887	-10.0	18'516	16'806	-9.2

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'884	3'625	-6.7	23'241	21'326	-8.2
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'036	1'916	-5.9	11'566	10'415	-10.0
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'848	1'709	-7.5	11'675	10'911	-6.5

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - juillet 2019
Italie	1'945
Allemagne	1'871
France	1'239
Portugal	1'084
Kosovo	1'058
Macédoine du Nord	919
Brésil	702
Etats-unis d'Amérique	702
Inde	698
Espagne	642
Autres	10'466
Total	21'326

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Naturalisations	3'396	6'294	85.3	20'773	23'426	12.8
ordinaires	2'641	5'755	117.9	15'728	19'735	25.5
facilitées et réintégrations	755	539	-28.6	5'045	3'691	-26.8

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %
Allemagne	603	854	41.6
Italie	328	793	141.8
Portugal	240	577	140.4
France	167	544	225.7
Kosovo	271	441	62.7
Macédoine du Nord	169	234	38.5
Turquie	142	209	47.2
Espagne	105	205	95.2
Serbie	151	188	24.5
Royaume-Uni	60	172	186.7

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2018	Juillet 2019	Différence en %	Janvier - juillet 2018	Janvier - juillet 2019	Différence en %
Total	8'558	8'625	0.8	55'214	48'352	-12.4
octroyées de manière anticipée ¹⁰	255	277	8.6	1'890	1'624	-14.1

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - juillet 2019
Hongrie	142
Roumanie	128
Pologne	126
Russie	102
Inde	91

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 48'352 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à juillet 2019, dont 1'624 (3.4%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).